

## DU PROBLÈMES ÉTHIQUES SOULEVÉS PAR LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ÂGÉS

FORMATION CONTINUE



### Compétences développées

---

Visé à faciliter et améliorer la prise de décision en particulier médicale, en donnant des outils de réflexion lorsque cette décision a des aspects éthiques.

Cet enseignement permet également une rencontre et des échanges entre les différents professionnels en gériatrie: accès aux soins, maladie d'Alzheimer, prise en charge du cancer, fin de vie, soins des patients âgés et législation (personne de confiance, secret professionnel, consentement...), maltraitance.

Répondre à la forte demande des professionnels de santé confrontés à la prise en charge de malades âgés pour lesquels des choix sont à faire.

Permettre une rencontre des différents professionnels, soignants ou non soignants, autour de ces questions.

Permettre aux participants de diffuser et catalyser la réflexion éthique sur le soin dans leur lieu d'activité.

### Conditions d'admission

---

**Public concerné et titre requis :**

Médecins diplômés, pharmaciens diplômés

Soignants: cadres soignants, infirmières diplômées d'Etat, aides soignants, kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes et tout professionnel paramédical intervenant auprès des personnes âgées

Etudiants inscrits au DESC de gériatrie

Travailleurs sociaux, juristes, sociologues, travaillant dans le domaine de la gériatrie

Directeurs et cadres administratifs travaillant dans les établissements ou services (domicile) à activité gériatrique

L'autorisation d'inscription est prononcée par le directeur de l'enseignement après examen du dossier.

## Inscription

---

### 1) Candidature :

Envoyer au préalable CV et lettre de motivation auprès du Responsable de Formation pour obtenir une autorisation pédagogique d'inscription :

Professeur Laurent Teillet

Tel : 01 49 09 45 71

Fax : 01 49 09 54 93

laurent.teillet@apr.aphp.fr

Docteur Sophie Moulias

Tél : 01 49 09 45 72

Fax: 01 49 09 54 93

sophie.moulias@apr.aphp.fr

### 2) Inscription Administrative :

a) Une fois autorisé.e à vous inscrire, télécharger et retourner le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives et des règlements avant le 30 décembre à :

Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Simone Veil - Santé

Département DPC et Formation Médicale Continue

2, Avenue de la Source de la Bièvre

78180 Montigny-le-Bretonneux

b) Un accusé réception est envoyé par le Dpt DPC - Formation Médicale Continue (vérifier les indésirables en cas de non réception)

c) Paiement de l'action de formation

#### **Dans le cadre d'un financement individuel :**

- Procéder au paiement par virement du coût de la formation **sous 8 jours à compter de la date d'envoi du mail AR reçu**. Les coordonnées bancaires figurent dans le mail.

- Signer le contrat de formation joint au mail AR

- Adresser **impérativement par mail** une copie du virement effectué et contrat signé à l'adresse fc-medecine@uvsq.fr

- Dès réception de la copie de virement et contrat de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

#### **Dans le cadre d'un financement organisme :**

- Faire signer la convention de formation joint au mail AR. Une facture conforme aux modalités indiquées dans le dossier d'inscription (pages 3 et 4) sera émise par l'Agence comptable.

- Dès réception de la convention de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue, les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

d) Procéder à l'inscription en ligne **sous 8 jours à compter de la date d'envoi des identifiants**  
**Le paiement en ligne des droits d'inscription est attendu**

#### **TARIFS**

**droits d'inscription universitaire** :170 € pour 2020-2021 (tarifs modifiés 06/07/20)

**+ coût de formation :**

Financée par un organisme : 1000€

Non financée : 500€

#### **Contenu de la formation**

---

Volume horaire : 100h sur un an

70H d'enseignement pratique

25H d'enseignement dirigé

5H d'enseignement pratique

#### **Contrôle de connaissances**

---

Obligation d'assiduité aux enseignements théoriques et dirigés (10% d'absence justifiée acceptée) (note sur 10)

Validation du mémoire (par une note d'au moins 10/20)

Validation de la présentation d'articles (2 sessions durant l'année). En cas de présentation à 2, la même note sera donnée à chaque candidat (note sur 10)

#### **Adresses et coordonnées**

---

**Directeur d'enseignement :**

Professeur Laurent Teillet et Docteur Sophie Moulia.

#### **Contacts formation continue**

---

» Pour toute question concernant :

- les candidatures
- le contenu des enseignements
- le planning de formation et les dates
- les lieux de formation
- les examens ...

contacter les Responsables de Formation

Professeur Laurent Teillet

Tel : 01 49 09 45 71

Fax : 01 49 09 54 93

laurent.teillet@apr.aphp.fr

Docteur Sophie Moulias

Tél : 01 49 09 45 72

Fax: 01 49 09 54 93

sophie.moulias@apr.aphp.fr

» Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Simone Veil - Santé

Département DPC et Formation Médicale Continue

2, Avenue de la Source de la Bièvre

78180 Montigny-le-Bretonneux

fc-medecine@uvsq.fr

01 70 42 94 94 / 01 70 42 92 73 / 01 70 42 94 82

#### **Nos missions :**

- Inscription administrative
- Suivi du dossier de prise en charge
- Contractualisation
- Convention de stage
- Envoi du diplôme